

Formulaire de demande pour le rachat d'années de contributions

1/2

Sans les informations ci-dessous et les justificatifs correspondants, la détermination d'un montant de rachat n'est pas possible.

1. Employeur

No de membre:

Entreprise:

NPA, localité:

Canton:

2. Personne assurée

Nom, prénom:

N° d'assurance sociale:

Rue, no:

Téléphone

NPA, localité:

Adresse e-mail

Date naissance:

3. Rachat désiré

Date du rachat désirée

au

Montant de rachat désiré

CHF

4. Arrivée en Suisse après le 01.01.2006Avez-vous pris domicile en Suisse en venant de l'étranger après le 01.01.2006? OUI NONSi Oui: Aviez-vous déjà été affilié à une institution de prévoyance du 2ème pilier (LPP) en Suisse avant votre arrivée? OUI NON

À quelle date vous êtes-vous affilié pour la première fois à une institution de prévoyance du 2ème pilier (LPP) après votre arrivée en Suisse?

(veuillez joindre les justificatifs).

Jour / mois / année

5. Autres avoirs de prévoyance

Étant donné que les avoirs de la personne assurée résultant d'autres prévoyance (prévoyance professionnelle, pilier 3a et comptes/polices de libre passage) doivent être décomptés avec le montant de rachat possible, la personne assurée est tenue d'en faire la déclaration complète.

5.a) Autres avoirs (pas CP MOBIL) de prévoyance professionnelle (2ème pilier): OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de prévoyance (caisse de pensions):

CHF à la date d'achat

(Veuillez joindre une copie du certificat d'assurance actuel de l'institution de prévoyance).**5.b) Avoirs de libre passage non versés dans la prévoyance professionnelle:** OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de libre passage:

CHF à la date d'achat

(Joindre copies des extraits de compte de l'année précédente au 31.12. ou une attestation actuelle).**5.c) Avoir dans le pilier 3a (prévoyance liée):** OUI NON

Si oui;

Nom de la compagnie d'assurance resp. de la banque:

CHF à la date d'achat

(Joindre copies des extraits de compte de l'année précédente au 31.12. ou une attestation actuelle).**6. Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement (EPL)**Y a-t-il des versements anticipés EPL qui n'ont pas été remboursés: OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de prévoyance:

Date

CHF à la date d'achat

Un éventuel versement anticipé doit être remboursé avant un rachat. Cela ne concerne pas les versements anticipés du pilier 3a (voir également aide-mémoire).

7. Vorzeitige Pensionierung mit KapitalzahlungCapital de vieillesse déjà perçu en raison d'une retraite anticipée OUI NON

Si oui;

Nom de l'institution de prévoyance:

Date

Capital de vieillesse en CHF

8. Signature

La personne soussignée confirme que et qu'elle a lu et copris l'aide-mémoire (voir aussi le site www.mobilvia.ch / Téléchargements) «Rachat d'années de contribution». **Une attestation des contributions de prévoyance pour le service fiscale est établie, si le versement a été effectué par la personne assurée (versement privé).**

Lieu / date

Signature de la personne assurée